

NOTE D'INFORMATION

n° 21.48 – Décembre 2021

Dispositif académique de validation des acquis : nouvelle baisse de 16 % des diplômes délivrés en 2020 dans un contexte de crise sanitaire

Ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteur : Dominique Abriac, DEPP-A1
Édition : Bernard Javet
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

► Avec la crise sanitaire qui a marqué l'année 2020, le nombre des candidatures examinées par un jury VAE diminue de 15 % et celui des diplômes délivrés de 16 % (près de 2000 diplômes de moins ont été délivrés par la VAE par rapport à 2019). À contre-courant, le nombre des dossiers examinés visant le DEES continue de grimper (+ 21 %), 2020 marquant la dernière session avant qu'il ne change de référentiel et passe au niveau supérieur. Visé par 21 % des dossiers, sa part dans les candidatures examinées progresse de 6 points.

► La validation des acquis de l'expérience (VAE) s'adresse à un public d'adultes. Elle constitue depuis 2002 un mode alternatif d'accès aux diplômes qui ne passe pas par la formation et la passation d'examens (voir « Pour en savoir plus » - encadré). Au ministère chargé de l'Éducation nationale, elle a connu un développement rapide durant les quatre premières années qui ont suivi la mise en place du dispositif, mais a marqué le pas dès 2006 ▼ figure 1. L'année 2009 marque un pic d'activité et entre 2011 et 2017, le déclin du nombre des candidatures examinées est en partie compensé par des décisions de jurys plus favorables et une progression régulière du taux de validation totale (+ 0,8 point annuel en moyenne entre 2017 et 2011).

Les candidats au diplôme qui se présentent aux examens sont en grande majorité des jeunes sortis de formation initiale, tandis

que ceux qui passent par la VAE sont le plus souvent déjà en emploi : près de huit candidats sur dix sont en emploi (79 % des candidatures examinées, en hausse de 2 points par rapport à 2019) ont au moins 30 ans (87 %) et sont déjà détenteurs d'un diplôme (77 % en recul de 2 points) ▼ figure 2. Par ailleurs, la prédominance des femmes (les deux tiers des candidatures sont portées par des femmes) renvoie aux spécialités des diplômes visés : dans neuf cas sur dix (87 %) les candidatures examinées concernent une spécialité de services et une majorité (53 %), une spécialité de services aux personnes (+ 6 points).

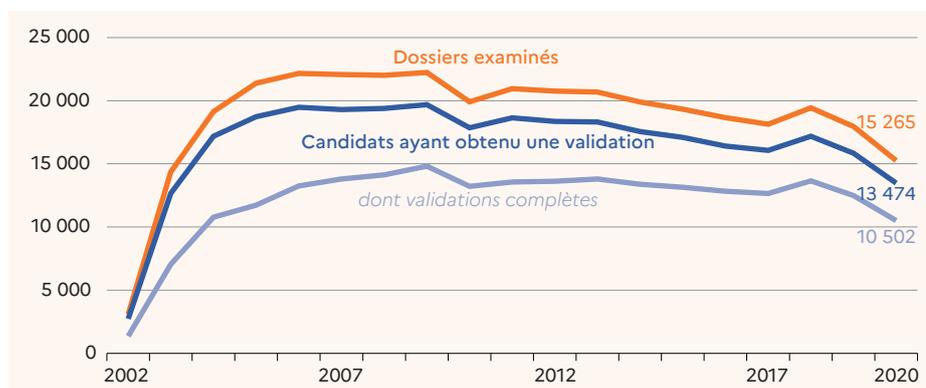
Avec la crise sanitaire qui a marqué l'année 2020, le recul du nombre des candidatures examinées par un jury VAE est deux fois plus marqué que l'année précédente : - 15 % contre - 8 % enregistrés en 2019. Les jurys

VAE ont examiné 15 270 candidatures et 10 500 d'entre elles (en baisse de 16 %) ont débouché sur une validation totale du diplôme demandé, soit sept sur dix. Deux sur dix ont obtenu la validation d'au moins une unité constitutive du diplôme et une sur dix n'a rien validé. Le taux de validation totale (69 %) recule légèrement (0,7 point) pour la deuxième année consécutive, soit 1 point en dessous de son plus haut niveau atteint en 2018 (70 %).

47 % des candidatures pour quatre diplômes

La forte concentration de l'activité sur quelques diplômes s'est renforcée. En effet, si on retrouve en tête des candidatures les mêmes diplômes que les années précédentes, les quatre premiers, les mêmes depuis 2013 et les seuls à rassembler plus de mille dossiers, représentent désormais 47 % des candidatures examinées, soit 8 points de plus qu'en 2019 ▼ figure 3. Parmi eux figurent deux des quatre diplômes d'État du travail social gérés par les rectorats, un CAP et un BTS. Les cinq diplômes suivants (BP, un bac pro et trois BTS) totalisent chacun entre 300 et 600 candidatures soit 14 % du total (- 4,5 points). Au final 61 % des candidatures examinées visent seulement neuf diplômes (+ 3 points). Quelques spécialités prédominent. Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance (10 % des dossiers examinés) concentre plus des deux tiers des demandes VAE de CAP et le BP Coiffure (3,5 %) représente les trois quarts de celles de brevet professionnel. Quatre spécialités, toutes du domaine des échanges

► 1 Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci



Champ : France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte à compter de 2011).
Source : DEPP, enquête n° 62.

Réf. : Note d'Information, n° 21.48. DEPP

et de la gestion, rassemblent la moitié de l'ensemble des candidatures au BTS (14,3 % du total des dossiers) et au baccalauréat professionnel (7,5 %).

Le reste des demandes de diplôme couvre un éventail de référentiels d'activité et de compétences beaucoup plus large, même si celui-ci est plus restreint qu'en 2019 : 300 autres diplômes ont occasionné la tenue d'au moins un jury VAE contre 330 en 2019, ce qui représente la moitié de l'offre globale qui en compte plus de 600 (- 5 points). La plupart des diplômes visés dans le cadre de la VAE génèrent donc peu de candidatures : les deux tiers d'entre eux (63 %) en totalisent

chacun moins d'une dizaine, 49 % moins de cinq et 23 % une seule. Les académies qui ne disposent pas de l'expertise nécessaire pour monter un jury ont recours à des solutions interacadémiques.

Plus de demandes pour valider un diplôme du supérieur

Six dossiers sur dix (57 %, en hausse de 3 points par rapport à 2019) visent un diplôme de niveau supérieur, en moindre recul par rapport aux autres niveaux : - 11 % contre - 26 % pour le premier niveau de qualification et - 17 % pour le niveau 4

↳ **figure 4.** Au niveau supérieur, la demande se partage essentiellement au niveau 5 entre le BTS et le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES). La baisse des candidatures est la plus marquée pour le BTS (- 25 % soit 1 570 dossiers de moins), mais elle est compensée pour un tiers par une hausse du nombre des dossiers visant le DEES (+ 21 % soit 570 dossiers de plus). Le BTS reste toutefois, toutes spécialités confondues, le diplôme le plus recherché en VAE et concentre toujours le tiers des demandes avec 32 % des dossiers examinés (- 4 points) contre 21 % (+ 6 points) pour le DEES. Tous deux en recul de 24 %, le baccalauréat professionnel et le CAP rassemblent chacun 14 % et 15 % des candidatures examinées (- 4 points au total), contre 5 % pour le brevet professionnel (en baisse de 19 %). À l'instar des autres diplômes d'état d'éducateur, celui de Moniteur éducateur (DEME) continue de progresser au niveau 4, mais plus modérément (+ 3 %), et renforce sa présence de 1 point avec 8 % des dossiers examinés. La part des autres diplômes (BEP, mentions complémentaires, diplômes des métiers d'art, diplômes comptables DCG et DSCG, diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé DEETS et diplôme d'État de Conseiller en économie sociale et familiale DECESF) qui rassemblent le reste des dossiers reste stable (5 %).

Un bond des candidatures pour le DEES

Parmi les trente diplômes les plus demandés (voir « Pour en savoir plus » - figure 5) (80 % des dossiers examinés en 2020 comme en 2019), seuls cinq comptabilisent plus de

↳ 2 Profil des candidats aux différentes étapes du parcours VAE en 2020 (en %)

		Demandes recevables	Candidatures déposées	Candidatures examinées	Validations totales
Sexe	Hommes	37	34	33	33
	Femmes	63	66	67	67
	Total	100	100	100	100
Âge	Moins de 25 ans	4	3	2	2
	25-29 ans	13	12	11	11
	30-39 ans	39	39	38	38
	40-49 ans	30	31	33	32
	50 ans et plus	14	15	16	17
	Total	100	100	100	100
Situation par rapport à l'emploi	Demandeurs d'emploi	22	20	21	19
	En emploi	77	79	78	80
	Inactifs	1	1	1	1
	Total	100	100	100	100
Niveau de diplôme ¹	Sans diplôme	21	22	23	19
	Niveau 3 (ancien niveau V, niveau CAP)	26	27	27	30
	Niveau IV (niveau bac)	40	41	39	40
	Niveau supérieur	13	10	11	11
	Total	100	100	100	100

1. L'académie de Lille ne renseigne pas cet indicateur.

Champ : France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte).

Source : DEPP, enquête n° 62.

Réf. : Note d'Information, n° 21.48. DEPP

↳ 3 Les neufs premiers diplômes examinés en VAE en 2020

Intitulés des diplômes	Première session	Dernière session	Candidatures examinées	Poids (%)	Évolution candidatures examinées/2019 (%)	Validations totales	Taux de validation totale (%)	Validations partielles	Taux de validation partielle (%)	Aucune validation	Taux de non validation	Part de la VAE dans l'ensemble des diplômes délivrés en 2020
Éducateur spécialisé (diplôme d'État)		2020	3 265	21,4	21,2	2 073	63,5	759	23,2	433	13,3	34,0
Accompagnant éducatif petite enfance (CAP)	2019	2021	1 522	10,0	- 24,3	1 113	73,1	296	19,4	113	7,4	6,0
Moniteur éducateur (diplôme d'État)			1 291	8,5	2,4	856	66,3	259	20,1	176	13,6	24,0
Management des unités commerciales (BTS)	2006	2020	1 085	7,1	- 2,6	811	74,7	125	11,5	149	13,7	4,3
Coiffure (BP)	2013		573	3,8	- 11,0	266	46,4	248	43,3	59	10,3	6,2
Support à l'action managériale (BTS)	2020		433	2,8	- 51,1	297	68,6	49	11,3	87	20,1	4,1
Commerce (bac pro)	1991	2021	417	2,7	- 23,5	371	89,0	23	5,5	23	5,5	1,6
Gestion de la PME (BTS)	2020		368	2,4	- 45,3	275	74,7	55	14,9	38	10,3	2,9
Négociation et digitalisation de la relation client (BTS)	2020		297	1,9	- 42,4	231	77,8	39	13,1	27	9,1	2,0
Sous total			9 251	60,6	- 10,6	6 293	68,8	1 853	0,20	1 105	0,1	6,1
Total diplômes examinés en VAE			15 265	100	- 15,0	10 502	68,8	2 972	19,5	1 791	11,7	2,0¹

1. Hors baccalauréats technologiques et hors BEP.

Champ : France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte).

Source : DEPP, enquête n° 62.

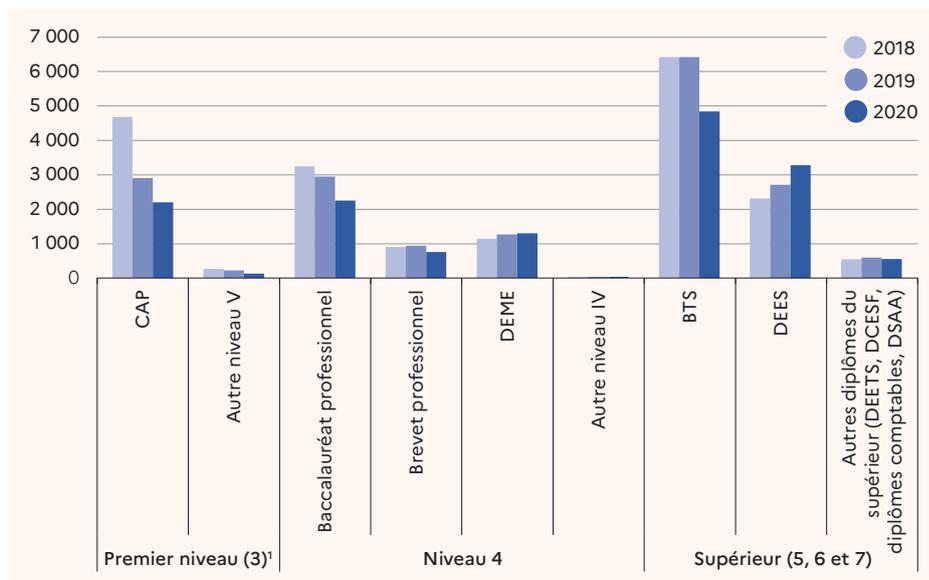
Réf. : Note d'Information, n° 21.48. DEPP

candidatures en 2020 qu'en 2019 et parmi eux les trois diplômes d'état d'éducateurs (DEES, DEETS et DEME). Sans ces diplômes (le DEETS ne rassemble que 1,3 % des dossiers), la baisse d'activité serait plus marquée de 8,5 points avec - 23,5 % (3 300 dossiers de moins). En tête des demandes depuis 2019, le DEES marque la plus forte progression : il rassemble 570 dossiers de plus qu'en 2019, pour un total de 3 260 dossiers, soit deux fois plus que le CAP accompagnant éducatif petite enfance (- 24 %) encore placé en seconde position. La progression du DEES coïncide avec la rénovation des référentiels de ce diplôme, qui passe au niveau supérieur (niveau 6 avec l'attribution du grade de licence) à partir de 2021 en même temps que quatre autres diplômes du travail social, dont le DEETS et le DECESF qui dépendent aussi des rectorats (arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II, devenu le niveau 6 dans la nouvelle nomenclature européenne). Il semble là encore que le renforcement des exigences associé aux nouveaux référentiels provoque un afflux de demandes de validation de l'ancien diplôme à sa dernière session, comme cela a déjà été observé par le passé, par exemple avant la disparition du BTS secrétaire de direction en 2009 ou celle du CAP petite enfance en 2018

Une baisse d'activité qui touche l'ensemble des régions

On constate aussi un moindre recul (- 3 %) des candidatures au BTS management des unités commerciales, qui ne sera plus accessible non plus après 2020. Par comparaison, la baisse des demandes de validation pour les trois autres BTS est beaucoup plus marquée, alors qu'ils viennent de changer de référentiels (première session en 2020) : le BTS négociation et digitalisation de la relation client (- 42 %), le BTS gestion de la PME (- 45 %) et le BTS support à l'action managériale (- 51 %) cumulent ensemble une perte de 1 000 dossiers.

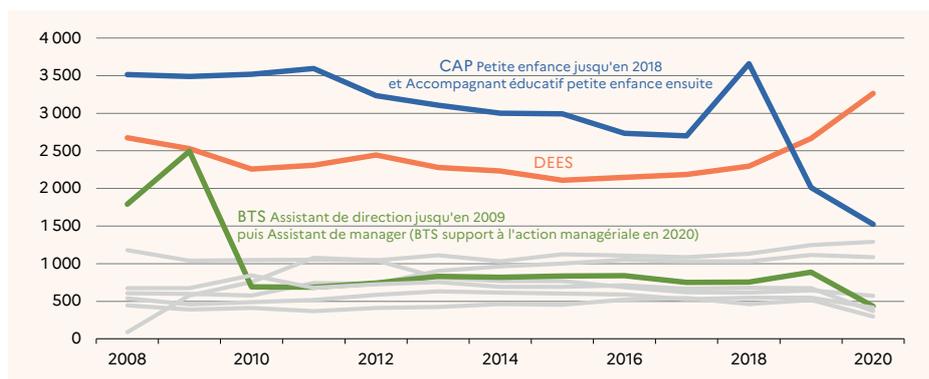
4 Pourcentages des candidatures examinées en 2018, 2019 et 2020 selon le niveau du diplôme visé



1. Nomenclature européenne des niveaux de formation.
 Champ : France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte).
 Source : DEPP, enquête n° 62.

Réf. : Note d'Information, n° 21.48. DEPP

6 Évolution depuis 2008 du nombre des candidatures examinées pour les neuf diplômes les plus demandés en 2019 et 2020



Champ : France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte).
 Source : DEPP, enquête n° 62.

Réf. : Note d'Information, n° 21.48. DEPP

progresse en revanche à Limoges (+ 7 %), Lyon (+ 11 %) et Clermont Ferrand (+ 17 %). Avec un recul de 13 %, le poids de l'île de France, dont les trois académies se partagent les jurys, reste stable avec 20 % de l'ensemble des dossiers examinés malgré une baisse plus marquée des candidatures parisiennes (- 27 % contre - 12 % pour Versailles et - 6 % pour Créteil). Celui de la région Auvergne-Rhône-Alpes (14 %) progresse de deux points tandis que la part des Hauts de France recule de 3 points (7 %).

En 2020, les deux périodes de confinement qui ont marqué le début et la fin de l'année coïncident avec le rythme des sessions VAE. Les mesures de restrictions sanitaires très strictes qui ont accompagné la première ont le plus souvent empêché le bon déroulement des jurys de printemps, même

si la plupart ont pu être reportés au début de l'été ou à l'automne. Toutefois, il n'a pu être organisé qu'une seule session dans les académies de la Martinique (pour le CAP, le BEP et le baccalauréat professionnel) et d'Orléans-Tours, qui sont celles présentant la plus forte baisse par rapport à 2019. Des facteurs extérieurs à la situation sanitaire ont pu également affecter l'organisation des sessions : les académies de Lyon et Clermont-Ferrand ont réorganisé leur calendrier en 2020 afin de se conformer au calendrier national, ce qui a mené à un report des candidatures de l'automne 2019 sur 2020 et alimenté la hausse de leur activité cette année (+ 11 et + 17 %) ; au contraire l'académie de Bordeaux a décalé cette année sa session d'automne à janvier 2021 et constate une baisse légère de l'activité (- 6 %).

Le recul des candidatures déposées est un peu moins marqué que celui des candidatures examinées (- 12 %), le dépôt valant inscription à une session d'évaluation. La baisse concerne toutes les régions sauf la Bretagne (+ 22 % pour l'académie de Rennes qui n'a reporté aucune session) et la région Auvergne-Rhône-Alpes (+ 45 % et + 31 % pour les académies de Lyon et de Clermont-Ferrand). Au niveau académique, la baisse est très sensible dans les régions académiques des DROM (jusqu'à - 72 % en Guadeloupe). Elle est aussi plus marquée à Lille (- 40 %) et à Bordeaux (- 36 %) qu'à Nancy, Nantes ou Amiens (- 2 %). Une part de cette baisse pourrait correspondre à des abandons de projet en cours de procédure : dans l'académie de Lille par exemple, où celle-ci est maintenant dématérialisée, les dépôts effectifs des dossiers sont inférieurs de plus de 20 % aux préinscriptions enregistrées en amont.

La pandémie a pu décourager certains candidats qui auront reporté leur projet et on note aussi plus d'absences aux jurys dans certaines académies. Le recul du nombre des candidatures examinées s'accompagne aussi le plus souvent d'une réduction du champ des diplômes visés, plus marqué dans les académies de Besançon et de Lille (un tiers de diplômés postulés en moins) et dans celle d'Orléans-tours (près de moitié moins). Les évolutions observées reflètent par ailleurs des profils académiques variés. Les trois ou quatre dizaines de candidatures traitées par les petites académies de Mayotte et de Corse visent moins de vingt référentiels, contre plus d'une centaine pour celles beaucoup plus nombreuses, traitées par celles de Grenoble et de Lyon ou par les jurys d'Île de France. Les quatre diplômes les plus demandés représentent moins de 40 % des dossiers examinés à la Martinique (en recul de 10 points avec 29 %), à Strasbourg (33 %) et en Guadeloupe (37 %), contre 61 % pour Orléans Tours et Clermont Ferrand (en hausse de 20 points) et jusqu'à 65 % à Besançon (+ 19 points) et à Reims (+ 4 points). Le DEES est le premier diplôme candidaté dans 24 académies : il représente de 15 % des dossiers examinés en l'Île-de-France (+ 3 points) à 42 % dans l'académie d'Aix Marseille qui traite aussi les demandes de Nice et de la Corse pour ce diplôme (+ 12 points). À Nice, qui traite les demandes de DEME déposées à Aix-Marseille et en Corse, c'est ce dernier diplôme qui est le plus souvent candidaté, tandis que le BTS Assistant de manager s'impose en Corse et à Mayotte et le BTS management des unités commerciales à la Martinique.

Moins de validations totales mais plus diplômés passés par les examens

D'une manière générale, la participation de la VAE à la certification reste marginale. Avec 10 500 validations totales, elle représente hors BEP globalement 2 % des diplômes professionnels délivrés, 1,4 % si on ne tient pas compte des diplômés d'éducateurs. En léger recul par rapport à 2019 (- 0,6 point), c'est aussi parce que le nombre des diplômés passés par les examens a en revanche progressé (+ 8 %). La VAE représente globalement 1 % des diplômés de CAP et de baccalauréat professionnel (- 0,4 point) où les effectifs sont en hausse de 7 et 8 % (178 800 et 167 800) et 2 % des BP et des BTS (- 1 point), en hausse de 11 et 14 % (17 300 et 150 600).

Le poids de la VAE dans l'accès à la certification est plus marqué pour les diplômés d'État d'éducateurs dont l'attractivité est alimentée par l'existence d'un vivier de personnels faisant fonction sur ces métiers : deux diplômés délivrés sur dix pour le DEME (22 %), trois sur dix pour le DEES et jusqu'à la moitié (48 %) pour le DEETS qui totalise moins de 300 diplômés. Ailleurs, quand la VAE représente plus de 10 % des diplômés c'est en rapport à des effectifs peu élevés : 13 % des 500 diplômés du baccalauréat professionnel Pilote de ligne de production, 17 % et 21 % des 200 diplômés du BTS Pilotage des procédés et du BP Agent technique de prévention et de sécurité et jusqu'à 63 % de la vingtaine de diplômés du BP gouvernante.

Pour les autres diplômes les plus demandés, la participation de la VAE à la certification est à la baisse, d'autant plus que le nombre des candidats passés par les examens augmente : - 0,5 point pour les deux premiers baccalauréats professionnels commerce et gestion administration où elle représente moins de 2 % de plus de 20 000 diplômés ; - 2 points pour le CAP Assistant éducatif petite enfance (18 500 diplômés en hausse de 3 %) et le BP Coiffure (4 200 diplômés en hausse de 17 %) où elle compte pour 6 % des diplômés délivrés. Elle recule de 1 à 5 points pour les quatre BTS les plus demandés : - 1 point pour le BTS Management des unités commerciales avec 4 % des diplômés délivrés (18 900 diplômés, en hausse de 25 %), - 2 et - 3 points pour les BTS négociation et digitalisation de la relation clients et gestion de la PME avec 2 et 3 % des diplômés (autour de 10 000 en hausse de 10 %). En revanche, elle recule le plus fortement pour le BTS support à l'action managériale (- 5 points) dont le nombre de diplômés (7 200) a pourtant reculé

de 1 %. Ce BTS est aussi celui qui compte le plus de non-validations (20 % en hausse de 3,5 % après un changement de référentiels).

Des entrées dans le dispositif en baisse de 20 %

La crise sanitaire a fortement perturbé le bon déroulement des réunions d'information et restreint l'accueil du public. Le dispositif a reçu près de 10 000 personnes de moins en information conseil (- 20 %), avec un impact direct sur le nombre des entrées dans le dispositif car les recevabilités accordées sont aussi en baisse de 20 % : en 2020, 21 840 recevabilités ont été enregistrées, soit 5 290 de moins qu'en 2019. En tenant compte du temps nécessaire pour monter son dossier et du fait que les recevabilités sont délivrées tout au long de l'année, cette baisse continuera de peser sur les candidatures après 2020. Malgré le recours au distanciel, le dispositif enregistre également une baisse de plus de 20 % de ses prestations d'accompagnement.

La baisse des recevabilités est générale, avec là aussi des disparités régionales marquées : jusqu'à - 40 % et - 37 % dans les deux académies des Hauts-de-France, tandis que l'académie de Nantes pour les Pays de la Loire enregistre au contraire une forte augmentation (+ 39 %). Le recul dépasse 25 % à Paris et à Créteil en Île-de-France, ainsi qu'en Guyane, à La Réunion et en Martinique dans les DROM, mais reste plutôt modéré pour les académies de Montpellier (- 3 %), Grenoble, Dijon ou la Guadeloupe (- 6 %, - 7 %).

Aucun des neuf diplômes les plus demandés (57 % des recevabilités), ne comptabilise plus de recevabilités en 2020 : on constate des baisses de 6 % pour le DEES (19 % du total des recevabilités) à - 39 % et - 40 % pour le BTS Support à l'action managériale et le CAP Assistant éducatif petite enfance. Le déficit associé à ce CAP est le plus important avec une perte de plus de mille dossiers (21 % de la perte globale) et au final, le poids du CAP dans les dossiers recevables diminue encore de 2 points avec 14 % (- 5 points depuis 2018) (voir « Pour en savoir plus », - figure 8). ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 21.48, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques